

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1175

Artikel: Rapport sur l'État de l'environnement 1993 : l'état écologique de la Suisse, an 1993
Autor: Guyaz, Jacques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009493>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'état écologique de la Suisse, an 1993

RÉFÉRENCE

Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP), *L'état de l'environnement en Suisse, 1994*. Ce rapport peut être commandé à l'OFCIM, 3000 Berne, au prix de 18 francs (n° 319.403f).

CORMORAN ET PÊCHE

Ce groupe de travail a, «en 1993, examiné et discuté près d'une douzaine de rapports portant sur les stratégies de chasse et le régime alimentaire du cormoran, sur la fidélité de cet oiseau à son lieu d'hivernage et sur les modifications intervenues dans les colonies piscicoles du fait de la prédation exercée par les cormorans».

(jg) Le rapport sur l'état de l'environnement en Suisse est un document foisonnant rempli de chiffres et de graphiques aussi passionnants les uns que les autres.

On y apprend par exemple que la température moyenne de la planète a augmenté d'environ 0,5° depuis un siècle ou qu'un poisson, le chondrostoma nasus, présent dans le bassin du Rhin, a vu ses effectifs diminuer vertigineusement depuis 20 ans, dans un rapport de 10 à 1, mais qu'ils augmentent à nouveau depuis ces deux dernières années.

Par contre, le nombre des cormorans est passé de 450 en 1970 à 8400 en 1992. Cette augmentation doit être mise en relation avec la diminution des colonies d'ombres qui ont diminué de 70 à 90% dans les cours d'eau fréquentés par ces volatiles. Un groupe de travail «cormoran et pêche» s'occupe du problème.

Moins anecdotiques, les considérations sur le morcellement de la surface des biotopes dû par exemple à la construction de routes qui entraînent une diminution exponentielle de la densité des populations animales. Ainsi, aucun lièvre ne peut subsister si la surface disponible est inférieure à 30 hectares.

Cet inventaire correspond à l'impression d'éclatement ressentie à la lecture de ce rapport. L'idée que l'environnement constitue un système à considérer de manière globale est évidemment séduisante, probablement fondée, mais il est difficile de nouer la gerbe et d'effectuer des synthèses. La preuve en est administrée dans ce document.

Les objectifs sont en revanche clairement définis. Il est question de la protection de la santé et du bien-être, du maintien des cycles naturels, de la sauvegarde de la diversité du paysage et des espèces naturelles, de la préservation des ressources non renouvelables et de la protection des biens culturels et économiques. On ne peut que souscrire à de tels objectifs tout en se défiant quelque peu d'une vision parfois trop globale. Le bien-être de l'homme ne dépend pas seulement de la protection de l'environnement...

Les principes d'action qui doivent permettre d'atteindre ces buts reposent sur quatre piliers. D'abord la prévention afin d'intervenir avant qu'un dommage survienne; les études d'impact constituent l'arme principale permettant de respecter ce principe. Ensuite la causalité qui s'exprime de façon simple par la notion de pollueur/payeur et de manière plus subtile par le développement des taxes d'incitation.

Le principe de collaboration est aussi mis

en avant: tous les milieux intéressés doivent collaborer afin de trouver des solutions. Enfin le principe de l'appréciation globale: une mesure isolée doit être jugée à travers l'ensemble de ses effets. Le rapport donne lui-même l'exemple d'une station d'épuration dont l'efficacité doit aussi tenir compte de la production de boues et de son éventuel impact négatif sur l'environnement.

Pour atteindre des objectifs en respectant ces quelques principes, il faut se doter de moyens adéquats. Ceux-ci doivent s'appuyer avant tout sur les mécanismes de l'économie de marché et donc sur le prix des prestations ou des produits. La taxe incitative constitue à l'évidence la voie royale aux yeux des auteurs du rapport. Elle ne se substitue pas à une réglementation contraignante, elle en est un complément. Il semble que ce soit là le meilleur moyen pour atteindre sans trop de frais une réduction de nuisances.

D'autres instruments d'action sont pourtant envisageables, comme les subventions, les allègements fiscaux ou l'extension de la notion de responsabilité pour dommages à l'environnement. Ils ne retiennent guère l'attention de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage. On sait que le Conseil fédéral prévoit d'affecter le produit des taxes incitatives, en particulier par un reversement à l'ensemble de la population sous la forme d'une diminution des primes d'assurance maladie.

L'idée est astucieuse, mais doit être manipulée avec précaution. Tout comme un impôt conjoncturel, le produit de taxes incitatives peut être fort variable. Si la somme à verser baisse soudainement, le citoyen lambda aura l'impression que sa prime est plus élevée... Le conseiller fédéral qui devra expliquer que l'assurance maladie augmente parce que la pollution diminue aura de la peine à faire passer le message ! ■

A l'avenir, la politique environnementale devra donc être clairement orientée sur l'économie de marché. On entend fixer les taxes d'incitation de manière à éviter la pollution à la source, à ce que les réactions du marché encouragent l'adoption de procédés de fabrication propres et à ne pas augmenter la charge fiscale globale. Les prochaines années devraient donc entrer dans l'histoire de la politique suisse en matière d'environnement comme celles du tournant économique. Extrait du Rapport sur l'état de l'environnement 1993.